



St-Ouen-l'Aumône, le 21 février 2014

LES YAMAHA CONDUISIBLES AVEC LES PERMIS A PROGRESSIF ET A2

La nouvelle réglementation permis pose des difficultés d'interprétation dans certains cas. C'est la raison pour laquelle Yamaha Motor France a dressé un tableau le plus complet possible des Yamaha pouvant être conduites avec le permis A progressif et avec le permis A2.

Comment lire ce tableau ?

- Il présente la liste de toutes les YAMAHA **conduisibles à la fois** avec le permis A progressif (avant le 19 janvier 2013) et A2 (à partir du 19 janvier 2013).
- **Les machines grisées (toutes les FZ6, FZS600 et certaines XJ6) ne sont conduisibles qu'avec le permis A progressif.**
- Les détenteurs du A progressif peuvent à partir du 19 janvier 2013, conduire des machines de 35 kW (47,6 CV) dont le rapport puissance/poids est inférieur ou égal à 0,20.
- Le genre national, MTT1 ou MTT2, figurant sur la carte grise en zone J1 ne suffit plus pour déterminer si un véhicule est conduisible ou pas avec les permis A progressif ou A2. Il peut même induire en erreur dans le cas des FZ6, FZS600 et XJ6 en version 25 kW (34 CV).
- Les machines sont classées par ordre de cylindrée croissante volontairement sans mention de l'année modèle pour éviter toute confusion.

Contact : Yamaha Motor France :
Chrystelle Villard
01 34 30 31 42
Chrystelle.Villard-Gry@yamaha-motor.fr